

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE de GROSLEE SAINT BENOIT

PLAN LOCAL D'URBANISME
4 - PLAN DE ZONAGE

GROSLEE (Planche 1)

Echelle 1/2 500

SAINT-BENOIT
 POS révisé le 14/10/1999
 Modifié le 24/11/2005, le 27/05/2010, le 22/01/2015
 GROSLEE
 PLU approuvé le 30/09/2008
 PLU approuvé le



LEGENDE

- Zone U : Zone urbaine secteurs à dominante d'habitat
- Zone Ue : Zone urbaine secteurs Equipements publics
- Zone UX : Zone urbaine à vocation économique
- Zone 1AU : Zone à Urbaniser bénéficiant des équipements
- Zone ZAUx : Zone à urbaniser à vocation économique (sans équipements)
- Zone A : Zone agricole
- Zone As : Zone agricole stricte
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Ni : Zone naturelle à destination de loisirs
- Zone Nr : Zone naturelle "risques" (aléas forts PAC 2018)

- Emplacement réservé
- Ilot bâti à mettre en valeur (L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâti ponctuel à mettre en valeur (L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâti pouvant au titre de l'article L151-11-2 changer de destination
- Secteur avec préservation de la ressource en eau
- Secteur avec limitation causes risque (PAC 2015)
- Secteur avec limitation causes risque (PAC 2018)
- Limite ALEA Exceptionnel du RHONE (porté à connaissance 2013)
- Zones Humides identifiées au titre de l'article L151-23
- Zone Boisée identifiée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme
- Diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Secteur de préservation de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34-2 du code de l'urbanisme (carrière)

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Aménagement des abords du cimetière de Groslee	Commune	268 m ²
2	Aménagement de voirie et stationnement (RD 19 au Port de Groslee)	Commune	443 m ²
3	Equipements publics, sportifs et de loisirs	Commune	3116 m ²
4	Realisation d'ouvrages liés à l'assainissement	Commune	516 m ²
5	Création d'un chemin d'accès	Commune	650 m ²
6	Realisation d'une STEP	Commune	5108 m ²

OAP 1 - ZONE 1AU1 de la rue du Champ (village de Saint-Benoit)
 OAP 2 - ZONE U centre-village de SAINT-BENOIT
 OAP 3 - ZONE 1AU2 de la rue de la Bléze
 OAP 4 - ZONE 1AU3 de la RD 19 (Nord-Est village de Saint-Benoit)
 OAP 5a - ZONE 1AU1 de Pont Bancet
 OAP 5b - ZONE 1AU2 de la rue de la Bourlançhière
 OAP 5c - ZONE 1AU3 de la rue du Buisson
 OAP 6 - ZONE ZAUx Sur Gally

